



Communiqué de presse

01/21

Montreuil, le 8 janvier 2021.

Formations de santé : la CGT dénonce le grand chaos à venir

Le ministère persiste et signe dans ses errements sur les formations des personnels de santé. Dans le contexte de la crise sanitaire, un arrêté paru au Journal Officiel du 6 janvier 2021 pose un cadre juridique et dérogatoire quant aux suspensions des formations des aides-soignant.e.s, des ambulancier.e.s, des assistant.e.s dentaires, des assistant.e.s de régulation médicale, des auxiliaires de puériculture, des cadres de santé, des ergothérapeutes, des infirmier.e.s, des infirmier.e.s anesthésistes, des infirmier.e.s de bloc opératoire, des puériculteurs-trices, des manipulateurs-trices en électroradiologie médicale, des masseurs-kinésithérapeutes, des pédicures-podologues, des préparateurs-trices en pharmacie hospitalière, des psychomotricien.ne.s, des technicien.nes de laboratoire médical.

Si la CGT ne mésestime pas les efforts à fournir pour lutter contre la pandémie Covid-19, elle dénonce les mesures réglementaires prises par le gouvernement qui relèvent davantage du bricolage que d'une stratégie de long terme.

Des conséquences négatives sont à prévoir :

- Une disponibilité plus tardive en personnels qualifiés dans un contexte où la pénurie est déjà patente dans les équipes.
- Une désorganisation des cursus de formation préjudiciable au bon déroulement pédagogique.
- Une reconnaissance très insuffisante de l'engagement des étudiant.e.s.
- Des formations à des rythmes et validations différentes en fonction des régions.
- Une non-prise en compte des engagements et sacrifices personnels des étudiant.e.s et de leur entourage.

Cet arrêté institutionnalise un peu plus le recours systématique à une main d'œuvre étudiante à moindre frais. Cela traduit la volonté de certains employeurs, de la DGOS et du gouvernement de trouver de la main d'œuvre rapidement dans les établissements faute de professionnel.le.s qualifié.e.s et diplômé.e.s en nombre sur le terrain en mettant en péril la qualité des formations et le niveau des études de nos futur.e.s collègues. Situation induite par les politiques de restrictions budgétaires et de réduction des masses salariales par les employeurs et les choix de ce gouvernement et des précédents en matière de santé et d'action sociale.

La Fédération Santé et Action sociale de la CGT dénonce cette exploitation éhontée des étudiant.e.s.